

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2024

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Laure COQUEL

## 12. Cession de la parcelle AC 26 à Madame Leslie Profillidis et Monsieur Antoine Longeval.

Par délibération en date du 7 avril 2023, le conseil municipal a validé l'achat d'une maison d'habitation située au lotissement des quatre Vents, sur la parcelle AC n°26 au 29 allée des Chênes, 87220 Boisseuil. Cet achat a été guidé par le manque de locaux communaux disponibles pour répondre à la demande des nombreuses associations de la commune.

Depuis cette date, la commune a eu l'opportunité d'acquérir un autre bien communal par le biais de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine en meilleur état avec un positionnement géographique plus pertinent et dont l'agencement intérieur est plus approprié à l'utilisation des associations pour la pratique de leurs activités.

Ainsi, l'avis de France Domaine a estimé le bien à 45 600 € le 6 septembre 2023.

Par ailleurs, par délibération en date du 4 juillet 2024, le conseil municipal a validé la conclusion d'un contrat de mandat exclusif avec l'agence immobilière Keller Williams Limouzi habilitée à réaliser la vente de ce bien.

La société Keller Williams Limouzi a fait part à la commune d'une offre le 3 septembre 2024 au prix de 80 000 €. La commune a donné un accord de principe par courrier en date du 5 septembre aux futurs acquéreurs, Madame Leslie Profillidis et Monsieur Antoine Longeval.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de céder la parcelle bâtie AC n°26, situées 29 allée des Chênes, à Boisseuil, d'une surface totale de 668 m<sup>2</sup>, au prix de 80 000 € à Madame Leslie Profillidis et à Monsieur Antoine Longeval,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document relatif à cette cession,
- de décider que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

